



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUREAU, Christine CORBILLON, Danielle LANGLOIS représentants le conseil municipal. Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO (partie après point n°13) et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD
Mme Edith CHOUREAU
Mme Christelle TREHET-COLLET
Mme Monique LE BIHAN

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 13 décembre 2024, CASF, article R123-16

POINT N°9 – BUDGET SAD – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, propose, d'ajuster les crédits du budget service autonomie à domicile comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	DEPENSES	RECETTES
Chap 012	64788 - Autres	-2 261 €	
Chap 016	6541 - Créances admises en non valeur	+ 2 261 €	
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration approuve cette proposition.

Le Président,

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Jean-Paul PAVILLON

